

fendent le parler ou le ramentevoir, devant aucune femme mariée en eage de porter enfans, ou qui est enchainte, de quelconque chose pour mengier qui pour le present et au besoing ne se pourroit trouver, affin que le fruit qu'elle porte n'en apporte enseigne sur son corps.

Glose. Dame Abonde du Four dist que, par ruer au visage de la femme qui porte enfant aucunes cerises, frezes ou vin vermeil, l'enfant en apportera sur soy aucune enseigne.

LE XVIII^e CHAPPITRE.

SACHIEZ que homme qui se double en mariage est inhabile de parvenir à aucune dignité, et, se sa femme lui faisoit le pareil cas, sans faulte il seroit cause de l'un et de l'autre mal, et elle deveroit estre jugie quitte et sans pugnicion.

Glose. Dame Ysorée la Courte dist sur ce pas que la femme qui veult que son mari point ne se desvoye avec autres femmes, si face par trois lundis chanter messe de sainte Avoie : Et je vous dy pour certain que les dames de Paris en entretiennent ainsi leurs maris.

LE XIX^e CHAPPITRE.

QUANT on baptise aucun enfant, soit filz, soit fille, se la fille a deux parrins, elle aura deux barons ou plus; et aussi, se le filz a deux marrines, et il vit eage d'homme, il aura deux femmes ou pluseurs.

Glose. Certainement, dist Ampelune Hucquette, je doy bien maudire l'eure que Willequin mon mari en eut oncques tant, car il en a trois accointes, sans celles que point ne sçay.

LE XX^e CHAPPITRE.

QUANT on voit ces petits enfans courir parmi les rues à chevaux de bois, à tout lances, et desguisez par manière de gens de guerre, c'est tout vray signe de prochainement avoir guerre et discencion ou pays.

Glose. Perrine Hulottote dist sur ce pas que, quant les petis enfans portent banières et confanons en chantant par les rues, c'est tout signe de mortalité.

LE XXI^e CHAPPITRE.

SE femme veult certainement savoir se

son mari se double, si avise se une plaine lune se passe sans elle approchier; certes, s'elle y a soupechon, ce n'est pas sans cause.

Glose. Ceste Euvangile est vraye, dist Maroie Poyarde, car il y a plus de trois lunoisons que Jan Poyart, mon baron, ne fist ne cou ne quoy, et si suis aincoires femme assez pour l'endurer.

LE XXII^e CHAPPITRE.

ON ne doit point donner aux femmes grosses à miengier de nulles testes de poisons, affin que par leur ymaginacion leur fruit n'apporte sur terre la bouche plus relevée et plus aguë qu'il n'est de coutume.

Glose Perrette Faytos, sage femme, dist qu'elle avoit recent plusieurs enfans qui avoient leur debout plus long outre mesure que les autres.

LE XXIII^e CHAPPITRE.

SE d'avanture un homme bat sa femme enchainte, ou la pile du pié, lors qu'elle enfantera moult grant travail en aura, et bien souvent les en convient morir.

Glose. Dame Hermofrode dist que en ce

n'a aucun remède, fors qu'il convient avoir le soler dont le mari la pila, et qu'elle boive à mesmes, et, se ainsi le fait, sachiez qu'elle enfantera legierement.

LE XXIII^e CHAPPITRE.

S'IL avient que aucun ou aucune engambe par dessus un petit enfant, sachiez que jamais plus ne croistera, se celui ou celle mesmes ne rengambe au contraire et retourne par dessus.

Glose. Certes, dist Sebile, de ceste chose viennent les nains et les petites femmes.

LE XXV^e CHAPPITRE.

SACHIEZ pour vray comme Euvangile que, se la chausse d'une femme ou fille se desloie emmy la rue et qu'elle le perde, c'est signe et n'y a jamais faulte que son mari ou amy ne se desvoye.

Glose. A ce mot laissa le filler une nommée Transsie d'Amours, jone de .lxvij. ans, et dist qu'il n'estoit chose plus vraye que ceste Euvangile: car dès mercredy derrain passé je ne vey mon ami Joliet, pour ce que en ce mesmes jour je perdy mon gartier en la rue.

LE XXVI^e ET DERRAIN CHAPPITRE.

ET pour conclusion, mes amies et voisines, et pour mettre fin à mes chappitres, je vous dy que, quant à une femme vient le mal des mammelles, il ne lui fault autre chose sinon que son mari lui face de son instrument naturel trois cercles environ le mal, et sans aucune doubtte elle en garira.

Glose Saintine Tempremeure dist qu'on doit entendre ces trois cercles estre fais au débout du ventre, un pou souz la chainture.

Toutes les assistentes commencèrent moult fort à rire de ceste joyeuse conclusion, et moult loèrent la sage dame Ysengrine, qui si haultement avoit continuée son Euvangile, et departi par .xxvj. articles, qui tous estoient de grant sens et de grande importance, et promirent qu'elles metteroient paine de tant les repeter qu'elles les sauroient par cuer, pour les publier et communiquer à celles qui point n'avoient esté à ceste lecture.

MOULT me fut bel quant dame Ysengrine mist fin à son parler, car papier et chandeille me fail-

loient, avec sommeil qui fort m'avoit accueilli, car près de minuit estoit. Si voulz prendre d'elles congié, mais elles me prièrent que, avant que partisse, je veisse eslire celle qui à lendemain devoit lire son Euvangile. Si se mirent toutes ensemble à conseil, et d'un commun accort esleurent Transeline du Croq, une ancienne damoiselle, laquelle prist volentiers la charge de ce faire, et me requist tresinstamment, en la presence d'elles toutes, que à ce besoing la vouldisse servir. Je lui promis, que envis que volentiers, mais d'une chose la requis : c'est qu'elle venist un pou plus tempre que ce lundy n'avoient fait, affin de eviter le travail de la nuit et le veillier, qui les yeux travaille.





*S'ensieut la continuacion des Euvangiles
faittes et leuttes par dame Tran-
seline du Croq, pour le mardy,
en l'ostel et à heure accous-
tumez.*

QUANT vint le mardy, environ cinq heures du vespre, commencèrent venir et assembler femmes, tant vielles comme jones, de toutes parts: car desjà elles avoient publié ce que le lundy avoit esté fait, et ce que le mardy faire se devoit par dame Transeline du Croq, femme bien renommée, car elle estoit gentil femme, eagie de environ soixante ans. Longue et maigre estoit. En ses jones jours avoit demouré avec une dame qui savoit partie de l'art de geomancie, et rendoit raisons de plusieurs choses avenir, avec laquelle elle aprist moult d'augurie, dont depuis elle fut moult renommée et honnourée. Mais, pource qu'elle avoit un jour mengié soupe avec Venus, faite au chauderon d'Amours, oncques depuis ne cessa de excerser son

service avec les subjez d'icelle. Et en sa viellesse s'estoit retraitte et alliée avec le curé de la ville, qui de nuit et de jour oyoit sa confesse, pourquoy toutes celles de son voisinage l'avoient en grant reverence.

DAME Transeline doncques, venue entr'elles, salua toute la compagnie, et, après qu'elle m'eut demandé se ma plume estoit preste d'escripre, commença à parler en ceste manière :

LE PREMIER CHAPPITRE.

Or çà, dist-elle, mes bonnes voisines et amies, en continuant nostre propos du soir precedent, je vous prie que silence soit faite, et je vous dy pour aussi vray comme Euvangile que, quant une femme veult estre de son mari ou de son amy bien amée, si lui face mengier herbe de chat, et il sera d'elle si très-amoureux qu'il n'aura aucun repos se d'emprez elle n'est.

Glose. Ceste chose est veritable, dist Burge Fauvele, car tout ainsi en feis à mon mari, et lui en feis une salade; mais ceste amour ne dura que six sepmaines, pourquoy je cuide qu'il le fault renouveler souvent.

LE SECOND CHAPPITRE.

Et si vous dy que qui porroit finer d'un vrai mandegloire, et le couchast en blans draps, et lui presentast à mengier et à boire deux fois le jour, combien qu'il ne mengue ne boive, celui qui ce feroit devendroit en pou d'espace moult riche, et ne sauroit comment.

Glose. Certes, dist Jehanne Wastelière, on dist, mais c'est en tapinage, que Alexis du Cornet est ainsi devenu riche.

LE TIERS CHAPPITRE.

JE vous dy pour Euvangile que quant aucun se met au chemin, et un lièvre lui vient audevant, c'est un tresmauvais signe. Et pour tous dangiers eviter, il doit par trois fois soy retourner dont il vient, et puis aler son chemin, et alors sera-il hors du peril.

Glose. A ceste parolle se leva Maroie la Faée, et dist tout hault que cestui chappitre estoit moult veritable, car son parrastre avoit rompu la jambe au cheoir de son cheval, après qu'il avoit rencontré un lièvre; mais qui rencontre un loup, un cerf ou un ours, c'est tresbon signe.

LE IIII^e CHAPPITRE.

ONQUES homme sage ne monta sur asne, pour l'honneur de Nostre Seigneur, qui dessus monta, mais tresbien sur cheval, car qui chiet de l'asne il dist criève, et qui chiet du cheval il dit liève

Glose. Sur cest article se puet faire un argument, car quant Joseph mena la Vierge Marie en Egypte, elle monta sur un asne, et toutesfois elle n'en eut nul grief. Respondy dame Sebile du Fossé que aincoires n'avoit Ihesucrit point monté sur l'asne, comme il fist depuis. Replica une ancienne, nommée Perrette du Trou-Punais, que si avoit, et que Nostre Dame l'emporta avec elle monté sur l'asne. Pour cest argument sourdy grande noise entre toutes les assistentes, et telement que les unes soustenoient le texte de ceste Euvangile, et les autres soustenoient la glose, et si grant clameur sourdy entre elles, qu'on ne savoit à la quelle entendre. Toutefois dame Ysengrine, comme presidente pour ceste nuitie, leur imposa silence, affin qu'elle peust paisiblement parfaire sa lecture, laquelle chose elle obtint à tresgrande paine.

LE V^e CHAPPITRE.

MES voisines, pour muer propos et abaissier voz debas, je vous dy pour Euvangile que se une femme laisse son trepié ou son greil sur le feu sans y mettre ou baston ou tison ardent, sachiez qu'elle en envieillist fort et en a ridé le visaige.

Glose. Dist l'une des fillereses, nommée Piate au Long-Nez, que qui s'en va couchier sans remuer le siege sur quoy on s'est deschaussé, il est en dangier d'estre ceste nuit chevauchié de la quauquemare.

LE VI^e CHAPPITRE.

QUI laisse de nuit une selle ou un trepié les piez dessus, autant et aussi longuement est l'ennemi à cheval dessus la maison.

Glose. Certes dist Ysorée la Temprière que sa grant mère disoit que autant de gannes dyables sont assis dessus chascun pied, s'ainsi demoure, comme il en y a.

LE VII^e CHAPPITRE.

JE vous asseure, et dy pour Euvangile, que, quant agaches ou pyez gargonnet

dessus une maison, que c'est signe de très mauvaises nouvelles; mais se moussons y gargonent ou y font leurs nyds, c'est signe de bon air et de bonne fortune.

Glose. Gertrud des Blez dist que quant une cygoingne fait son nyd dessus une cheminée, c'est signe que le seigneur de l'ostel sera riche et vivra longuement.

LE VIII^e CHAPPITRE.

QUANT les oreilles escopissent ou demenguent à aucun, sachiez pour verité et comme Euvangile que, se c'est la droicte oreille, ce seront bonnes nouvelles, et se c'est la senestre, elles seront mauvaises.

Glose. Ysabel de la Creste-Rouge dist sur ce propos que, quant le nez escopist, c'est signe de boire vin vermeil.

LE IX^e CHAPPITRE.

QUANT poix ou poirée boueillent ou pot qui est mis jus du feu, sachiez pour vray que en cestui hostel n'y a nulles sorcières.

Glose. Perrette Tost-Vestue dist que la chose que les cauquemares craignent le plus, c'est un pot qui boult jus du feu.

LE X^e CHAPPITRE.

OR entendez, vous toutes, bien ce chapitre, car je vous dy que qui doubte la cauquemare qu'elle ne viengne de nuit à son lit, il convient mettre une sellette de bois de chesne devant un bon feu, et se elle venue se siet dessus, jamais de là ne se porra lever qu'il ne soit cler jour, et est chose esprovée.

Glose. Jenneton Tost-Preste dist qu'elle oubliera une fois à ceste chose faire, mais elle, après qu'elle fut cauquie, tasta que ce pouvoit estre, si trouva que c'estoit une chose velue de assez doux poil.

LE XI^e CHAPPITRE.

QUI laisse le samedi à parfiler le lin qui est en sa queloingne, le fil qui en est filé le lundy ensuivant jamais bien ne fera, et si on en fait toile, jamais elle ne blanchira.

Glose. Dist Marion le Bleue: Pour ce que les femmes d'Alemaigne ont ceste coustume que de laisser le lin à la queloingne le samedi, jamais leurs toilles ne sont blanches. Et c'est verité: il appert aux chemises que les hommes en apportent pardeça.

LE XII^e CHAPPITRE.

QUI se abstient de torchier son derrière d'herbe, de fucilles, ou d'autre verdure qui ait creu sur terre, il n'aura jà mal en l'eschine ne ès rains.

Glose. Pyatine le Verde dist à ce propos que celui qui ce fait, il n'aura jamais les tranchisons en la teste, mais en ce lieu il aura souvent sa chemise dorée.

LE XIII^e CHAPPITRE.

CELLUI qui ne jette ou sueffre jetter ou feu les os après qu'il en a mengié la char, jamais n'aura mal ès dens, pour l'onneur de saint Laurens.

Glose. Mais Noir-Trou afferme ce chappitre estre vray, mais elle dist que en ce lieu les chiens s'en combatent volentiers.

LE XIII^e CHAPPITRE.

CELLUI qui point d'argent n'a en sa bourse se doit abstenir de regarder la nouvelle lune, ou autrement il n'en aura guères tout au long d'icelle.

Glose. Robinette Noire-Trache dist sur

ce chappitre que celui qui perchoit le croissant à plaine bourse, il le doit saluer et encliner devotement, et pour certain il multipliera toudis celle lunoison.

LE XV^e CHAPPITRE.

CELLUI ou celle qui treuve le treffle à quatre feuilles, s'il le garde en reverence, sachiez, pour aussi vray que Euvangile, qu'il sera eureux et riche toute sa vie.

Glose. Sur cest article dist dame Sebile Rouge-Entaille que se un homme passe à pieds nuds sur le treffle à quatre feuilles, il ne puet eschapper d'avoir les fièvres blanches, et se c'est une femme, elle sera wi-hotte.

LE XVI^e CHAPPITRE.

QUANT un homme treuve sur sa robe une yraigne, c'est signe d'estre ce jour moult eureux, et pareillement qui treuve le fer d'un cheval ou partie d'icellui, il aura bonne fortune.

Glose. Lors se leva Francine Molles-Tettes, et dist que quant on treuve au matin devant desjuner argent à terre, c'est très mauvais eur, s'il n'y a de l'or parmy.

LE XVII^e CHAPPITRE.

QUICONQUE frotte un porion la veille de saint Jehan de la fueille d'un sehus, et puis la boute parfont en terre, à mesure que celle fueille pourrira, le porion seichera.

Glose. Ysabel de la Doutre dist que ceste avoit autrefois fait. Mais de frotter le porion du lait d'une fueille de pissenlit, il en sèche plus tost, car elle l'avoit espruvé.

LE XVIII^e CHAPPITRE.

QUANT un homme treuve en son pourpris un vaisseau d'eeps atachiés en un arbre, s'il ne l'estrine d'une pièce d'argent, c'est mauvais signe.

Glose. Baudinon Gorgette dist que celui qui approprie à soy les eeps sans les estriner comme dit est ou texte, elles ne feront que picquier celui, et jamais ne l'aimeront ne lui feront prouffit.

LE XIX^e CHAPPITRE.

CELLUI qui le jour saint Vincent loye

les arbres de son jardin de loyens de fueire de fromment, il aura cestui an plenté de fruis.

Glose. Emmeline le Crottée dist à ce propos que qui behourde le jour des brandons ses arbres, sache pour vray qu'ilz n'auront en tout cest an ne hommes ne vermines.

LE XX^e CHAPPITRE.

CELLUI qui estrine sa dame par amours, le jour de l'an, de couteaux, sachiez que leur amour refroidera.

Glose. Dist à cest article Collette du Cren: Je vous assure que celui qui estrine sa dame d'espinceaux à grosse testes, que l'amour en devient plus ardant et plus durable.

LE XXI^e CHAPPITRE.

CELLUI qui franchement puet chevauchier l'ours .ix. pas d'un tenant, il est afranchy de .ix. paires de maladies.

Glose. Dist une vielle matrone qui derrière les autres estoit: Je cuide bien qu'il soit vray de la guarison desdites .ix. maladies, mais non pas de celles dont on chiet à la renverse.

LE XXII^e CHAPPITRE.

QUANT vous veez un chat assis sur une fenestre au soleil, qui lesche son derrière, et la patte qu'il lève ne porte au dessus de l'oreille, il ne vous convient doubter que celle journée il ne pleuve.

Glose. Lors se leva dame Mehault Caillette, et dist que point n'y a faulte, car aincoires est sabuée ou cuvier, qu'elle n'ose laver pour ce que son chat ne cesse de lechier son derrière.

LE XXIII^e CHAPPITRE.

QUI siet au feu et escript ès cendres de son doy ou d'un baston, ou qui se joue du feu, c'est signe qu'il a pissié ou qu'il pissera au lict.

Glose. Peronne l'Enfumée dist en affermant ce texte que celui qui regarde sa femme couvrir le feu devant lui sans soy lever, sachiez que celle nuit il ne cessera de ronfler et de dormir. Et se c'est une fille à marier, elle ne sera de l'année mariée.

LE XXIV^e CHAPPITRE.

QUANT on craint que son chien ne soit mors de chien enragié, faittes le mengier et boire parmi un trepié, et il sera ce jour assure de la rage.

Glose. A ce propos dist Guillemette la Boisteuse que qui veult son chat ou sa geline tenir à l'ostel sans les perdre, si prenne ou le chat ou la geline et la tourne par trois fois entour la crameillie, et puis leur frote leurs pattes contre le mur de la cheminée, et sans nulle faulte jamais de cest hostel ne se departiront.

La conclusion de ceste journée.

POUR ceste Euvangile commencèrent toutes les assistentes moult fort à rire, et de fait en laissèrent le filer et desvuidier, et moult fort loèrent dame Transeline du Croq de la deduction de son Euvangile, ensamble celles doctresses et sages femmes qui l'avoient glosé et si honnorablement deduit et postilé que mieulx on ne les porroit exposer. Je me levai de mon siège à demy lassé, et desjà semons du messagier du Dieu dormant pour

aller le berchier en son repos, mais avant mon departement je voulz veoir faire l'election de celle qui lendemain devoit presider. Les femmes donques, ayant laissé le rire, dirent que tempz estoit d'eslire la dame qui lendemain presideroit. Si eslurent d'un commun accord dame Abonde du Four, qui l'accepta benignement et promist d'en faire son povoir. Après ceste election ainsi de dame Abonde du Four, je me departis le plus coyement que je peus, car elles se prindrent si fort à quaqueter ensemble, qu'elles n'eurent regart à mon departement.



*S'ensieut la continuacion des Euvangiles
des Queloingnes faittes le mercredy
soir par dame Abonde du Four.*

LE mercredy soir, à heure acoustumée, convindrent et s'assemblèrent toutes les femmes qui avoient acoustumé d'y estre, ensemble plusieurs autres qui paravant n'y avoient esté, par la induction de leurs voisines. Et elles ainsi assemblez, survint dame Abonde du Four, qui pour ceste nuit devoit et estoit ordonnée pour lire son Euvangile, comme elle fist. Mais avant que je procède aux chappitres d'icelle, je vueil descripre de son estat la manière. Il est vray que en ses jones jours elle fut marchande de luxure à detail, et depuis en tint boutique en gros à Bruges entre les marchans. Belle femme avoit esté en sa jonesse; mais le vin et les bons morseaux qu'elle avoist pris, et souvent, l'avoient faitte si grasse que à pou avoit sa rondeur sa longueur. Et à brief dire, elle avoit une partie des sept ars en sa memoire, car elle avoit estudié à Paris par

l'espace de sept ans au colliege de Glatigny, dont elle avoit rapporté mainte profonde science. Elle doncques venue se alla seoir ou siege à ce déterminé, et après science faite des assistentes, commença pour son thume et premier chappitre en ceste manière :

LE PREMIER CHAPPITRE.

POUR le premier chappitre de mon Evangile, je vous assure que pour pissier entre deux maisons, ou contre le soleil, on en gaigne le mal des yeulx qu'on appelle le leurieul.

Glose. Aucuns l'appellent la rougerole, dist Beatrix Flabaude; mais je croy mieux que ceste maladie viengne de trop boire à la fontaine d'amours.

LE II^e CHAPPITRE.

POUR eschever de non venir palasineux de la teste ou des rains, il se fault abstenir de mengier de teste ne de char de chat ou de ours.

Glose. Dist tantost Berte au Court-Talon : Je cuide et si croy que pour le palasin des rains, il se fault garder de couchier à l'envers, voire les femmes, et les hommes au contraire.

LE III^e CHAPPITRE.

QUI se met à pissier contre un monstier ou en une atre, c'est grant merveille se avant sa mort il ne chiet en apopelisie, car du moins il sera graveleux.

Glose. Certainement, dist Jacquemine Galoise, qui long temps avoit servi le curé, je vous assure que cellui qui ainsi pisse ou fait sa necessité contre l'eglise ou en l'atre, l'eaue benoite qu'il rechoit le dimence ne le puet aidier contre le tonnoirre pour celle sepmaine.

LE IIII^e CHAPPITRE.

SE une femme perchoit un loup qui le suive, elle doit tantost trayner sa chainture par terre après elle en disant : Garde toy, loup, que la mère Dieu ne te fière; et tantost tout confus s'en retournera.

Glose. Jehanne la Sauvage dist que se aucun voit le loup devant que le loup le voye, il n'aura pouvoir de lui meffaire, et pareillement la personne au loup.

LE V^e CHAPPITRE.

QUANT le seigneur ou la dame d'un hos-